

## **Santé et sécurité des artisans : une nouvelle étude sur la perception et la gestion du risque de chute de hauteur**

**La CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient une étude sur la perception et la gestion du risque de chute de hauteur, l'une des principales causes d'accidents graves et mortels sur les chantiers. Cette étude réalisée auprès des artisans de la CAPEB et de la CNATP éclaire les défis et les solutions pour aider les artisans à gérer ces risques et renforcer la sécurité sur le terrain.**

### **Les chutes de hauteur : la première cause d'accidents mortels sur les chantiers**

En dehors des accidents de la route, les chutes de hauteur dominent les causes d'accidents mortels dans le secteur du bâtiment. Ces accidents, souvent liés aux travaux en hauteur (rénovation de toitures, utilisation d'échafaudages, et d'escabeaux) ou aux zones situées en bordure de tranchées, entraînent chaque année trop de décès et incapacités permanentes.

### **Ce que disent les artisans : perceptions et pratiques sur le terrain**

Près de 49 % des artisans ont déjà été confrontés, directement ou indirectement, à des chutes de hauteur. Pourtant, face à des situations d'urgence seuls 27 % déclarent utiliser systématiquement un équipement de sécurité, ces résultats montrent qu'il reste des efforts à faire pour renforcer la prévention, surtout lors d'imprévus.

Les chefs d'entreprise admettent que les chutes de hauteur ne sont pas dues à la malchance mais à des précautions insuffisantes. Plus de la moitié des entreprises ont investi dans des protections collectives et 47 % des répondants incluent désormais une ligne dédiée aux équipements de protection dans leurs devis.

Les employeurs estiment que leurs salariés sont conscients du risque. 48 % des salariés estiment que le risque varie d'un chantier à l'autre, confirmant ainsi le besoin de mesures de sécurité adaptées selon les types de projets. La traçabilité des contrôles des équipements de protection est parfois insuffisante, compliquant le suivi et la sécurité des dispositifs.

### **Prévenir les risques : coût des équipements et manque de connaissance des aides financières**

L'étude met en évidence un frein majeur : le coût des équipements de protection collective. Si 66 % des entreprises de 1 à 5 salariés investissent dans ces dispositifs, seulement 20 % des structures sans salarié en font de même. Beaucoup d'artisans ignorent aussi l'existence d'aides financières facilitant l'accès à ces équipements indispensables.

### **Les priorités des artisans pour plus de sécurité**

42 % des artisans identifient des besoins spécifiques pour améliorer la sécurité face aux chutes de hauteur. Ils aimeraient pouvoir disposer notamment :

- D'aides financières plus importantes pour l'acquisition d'équipements de protection,
- D'un accompagnement personnalisé sur leurs chantiers,
- Des supports de sensibilisation visuels (comme des vidéos) pour mieux informer leurs équipes et clients. Alors que de nombreux outils de prévention existent, seuls 19 % des

artisans les utilisent régulièrement, ce qui invite à s'interroger sur la diffusion de ces outils qui est essentielle pour maximiser la sécurité.

### Une mobilisation nationale pour la sécurité des chantiers

La CAPEB et la CNATP s'investissent dans la sensibilisation des entreprises pour les aider à renforcer la prévention des risques. Elles soutiennent pleinement la campagne nationale du ministère du Travail contre les accidents graves et mortels, visant à sensibiliser et protéger davantage les artisans en proposant des solutions adaptées et des actions ciblées pour prévenir les chutes de hauteur.

Elles informent régulièrement leurs adhérents sur les aides financières disponibles pour l'achat d'équipement de protection collective plutôt qu'individuelle.

Elles entendent renforcer, avec l'appui de l'OPPBT, l'accompagnement des entreprises dans la traçabilité des vérifications périodiques qui sont un enjeu de sécurité majeur.



Télécharger l'étude « La perception et la gestion du risque de chute de hauteur : Artisanat du BTP – Enquête nationale 2024 » [LIEN URL A AJOUTER LORS DE L'ENVOI](#)

### À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : @capeb\_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

### A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. ([www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)).

On compte :

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage.
- 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 1663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

### A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

### À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

### Contacts presse

- Albertine MINART, chargée des relations presse CAPEB : [a.minart@capeb.fr](mailto:a.minart@capeb.fr) - 01 53 60 50 84
- Solange DELPECH, service presse OPPBT : [solange.delpech@oppbt.fr](mailto:solange.delpech@oppbt.fr) - 01 46 09 26 76